



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 15/07/2026

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
	Délibération
11	08

L'an deux mille vingt-six et le 15 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : BESSIERE Jean-Louis, DANTAN Marie-Noëlle, RIGAL Régine, GIRARD Christophe, VIGUIE-BOU Audrey, VIGUIE-BOU Corinne, MIEHE Jérémie, BOUTARY Victor.

Absents : ALCOUFFE Maryse, représentée par DANTAN Marie-Noëlle, ROUQUIER Paul représenté par BESSIERE Jean-Louis, REYNIER Vincent représenté par VIGUIE-BOU Audrey.

Date de la Convocation : 09/07/2026

Date d'affichage : 09/07/2026

Mme RIGAL Régine a été nommée secrétaire de séance.

Convention pour le déneigement des voies communales.DE_2026_72

Vu la loi d'orientation agricole n°99-574 du 9 juillet 1999 modifiée, permettant aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes à condition qu'ils n'apportent leur concours qu'aux collectivités locales et que la lame qui équipe le véhicule soit fournie par la collectivité

Vu la délibération n° 60 du 15/10/2020;

Considérant le renouvellement du conseil municipal et la nécessité de renouveler les conventions avec les agriculteurs bénévoles ;

Considérant que la Commune de Belcastel possède une lame de déneigement mais qu'elle ne dispose pas de tracteur pour assurer le service ;

Considérant que des agriculteurs sont disponibles à effectuer le déneigement des voies communales bénévolement ;

Considérant que pour couvrir l'intégralité du territoire communal, les agriculteurs en charge du déneigement doivent, parfois, emprunter les routes départementales et, qu'en conséquence, il est nécessaire de maintenir la convention en place avec le Conseil Départemental de l'Aveyron ;



Monsieur le Maire propose de

- souscrire une convention avec des agriculteurs bénévoles pour assurer le déneigement des voies communales, pour la durée d'un an, à compter du 01/10/2026. La susdite convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour la durée du mandat en cours ;
- prendre en charge les frais de carburant ;
- maintenir la convention avec le Conseil Départemental de l'Aveyron pour procéder au déneigement des différentes voies de la Commune de Belcastel et autorisant le Conseil Départemental de l'Aveyron à procéder au déneigement du réseau routier départemental dans les limites de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de convention présenté par Monsieur le Maire aux conditions ci-dessus indiquées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement avec les agriculteurs bénévoles.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Vote : Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,

Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Le Secrétaire de Séance
Madame Régine RIGAL



Acte rendu exécutoire par
- Transmission au contrôle de légalité le 20/07/2026
- Publication le 20/07/2026